

Société Civile Professionnelle
« Maîtres Mamadou Dieng Tanor NDIAYE et Yaye Toute Sylla NDIAYE, Notaires Associés »
Titulaire de la Charge de Dakar X, 10, Rue Mohamed V,

« INTERNATIONAL GLOBAL SERVICES FOR COMPANIES » SUARL

Société Unipersonnelle A Responsabilité Limitée
Capital Social : Sept Millions (7.000.000) de Francs CFA
Siège Social : Dakar (Sénégal), 12 Boulevard Djily Mbaye Azur Buliding Le Plateau
Registre de Commerce n° SN – DKR- 2021 – B -37511

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ le : 15 Novembre 2021

FORME : S.U.A.R.L

DURÉE : 99 ans

RCCM : N°SN - DKR – 2021-B-37511

DÉNOMINATION SOCIALE : « INTERNATIONAL GLOBAL BUSINESS FOR COMPANIES » SUARL

SIÈGE SOCIAL : Dakar (Sénégal) 12 Boulevard Djily Mbaye Azur Buliding Le Plateau

CAPITAL SOCIAL : Sept Millions de Francs CFA (7 000 000FCFA)

OBJET SOCIAL : La société a pour objet tant au Sénégal qu'à l'étranger, et sous réserve le cas échéant de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes :

Conseils et services aux entreprises.

La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou sociétés sénégalaises ou étrangères créées ou à créer et ayant un objet similaire ou connexe, le tout directement ou indirectement pour leur compte et pour le compte de tiers, soit seuls, soit avec des tiers par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, de sociétés en participation, ou de gérance de tous biens ou de droits ou autrement ;

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter le développement, la réalisation ou l'extension.

Gérance : Dès à présent, Madame Ngoné KOUNTA est nommée gérante de la société, pour une durée indéterminée et jusqu'à décision contraire des associés.

Deux expéditions de l'acte de dépôt des statuts de la société dont s'agit ont été déposées au Greffe du Tribunal du Commerce.

POUR EXTRAIT ET MENTION
Maître Mamadou Dieng Tanor NDIAYE, Notaire
Membre de la Société Civile Professionnelle « Maîtres Mamadou Dieng Tanor NDIAYE
et Yaye Toute Sylla NDIAYE, Notaires Associés » Titulaire de la Charge de Dakar X, 10, Rue Mohamed V

**SCP Maîtres Mamadou Dieng Tanor NDIAYE &
Yaye Toute Sylla NDIAYE**
Notaires Associés
10, Rue Mohamed V – DAKAR (SENEGAL)

« IPM SHEEFAY » SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital Social :

UN MILLION (1.000.000) De Francs CFA

SIÈGE SOCIAL :

Dakar (Sénégal) Yoff 13 Cité Adama DIOP

Constitution de la Société

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ :

Le 22 novembre 2021

FORME : Société A Responsabilité Limitée

DURÉE : 99 ans

RC N° SN-DKR-2021-B-38025

DÉNOMINATION SOCIALE :

« IPM SHEEFAY » SARL.

SIÈGE SOCIAL :

Dakar (Sénégal), Yoff 13 Cité Adama DIOP.

CAPITAL SOCIAL :

UN MILLION (1.000.000) De Francs CFA.

OBJET SOCIAL :

La société a pour objet dans tous pays et particulièrement au Sénégal et sous réserve le cas échéant de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes :

La prise en charge partielle des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisations engagées par les membres bénéficiaires suivant les pourcentages qui sont fixés par le règlement intérieur.

Et plus généralement et comme conséquence de cet objet social, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, ou autres se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptible d'en permettre ou faciliter l'extension ou le développement.

DUREE :

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par l'article 32 de l'acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et GIE et par les statuts.

EXERCICE SOCIAL :

L'année sociale a commencé le jour de l'immatriculation de la société et finit le 31 décembre 2022.

GERANCE :

Dès à présent **Madame Ndeye Bao NDIAYE** est désignée gérante de la société pour une durée indéterminée jusqu'à décision contraire des associés.

Deux expéditions des statuts de la société dont s'agit ont été déposées au Greffe du Tribunal Régional Hors classe de Dakar, tenant lieu de Tribunal de Commerce.

POUR EXTRAIT ET MENTION

« Maître Mamadou Dieng Tanor NDIAYE »
Notaire

**SCP Maîtres Mamadou Dieng Tanor NDIAYE &
Yaye Toute Sylla NDIAYE**
Notaires Associés
10, Rue Mohamed V – DAKAR (SENEGAL)

« FOUILLESOL SENEGAL » SUARL

En Abrégé « F.S.S »
Société Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée

CAPITAL SOCIAL :
CENT MILLE (100.000) Francs CFA
Siège Social : Dakar (Sénégal), Fann Hock
Rue Woro Fila n°197
RC N° SN-DKR-2021-B-38026

Constitution de la Société

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ :

Le 23/11/ 2021

**FORME : Société Unipersonnelle A Responsa-
bilité Limitée**

DURÉE : 99 ans

RC N° SN-DKR-2021-B-38026

DÉNOMINATION SOCIALE :
« FOUILLESOL SENEGAL » SUARL.

SIÈGE SOCIAL :
Dakar (Sénégal), Fann Hock Rue Woro Fila n°
197

CAPITAL SOCIAL :
CENT MILLE (100.000) Francs CFA.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet dans
tous pays et particulièrement au Sénégal et sous
réserve le cas échéant de l'obtention des autori-
sations nécessaires auprès des autorités compé-
tentes :

- Prestation de services
- Promotion immobilière
- Transport, Etude de projet, Etude de Sol
- Commerce Général, Consommable, Fourniture e Bureau
- BTP
- Import-Export
- Agriculture, Elevage
- Régularisation de dossiers administratifs, Courtage ;

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter le développement, la réalisation ou l'extension.

DUREE :

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par l'article 32 de l'acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et GIE et par les statuts.

EXERCICE SOCIAL : L'année sociale a commencé le jour de l'immatriculation de la société et finit le **31 décembre 2022.**

GERANCE : Dès à présent **Monsieur Amadou Lamine NIASSE** est nommé gérant de la société.

Deux expéditions des statuts de la société dont s'agit ont été déposées au Greffe du Tribunal Régional Hors classe de Dakar, tenant lieu de Tribunal de Commerce.

POUR EXTRAIT ET MENTION
« MAÎTRE MAMADOU DIENG TANOR NDIAYE »
NOTAIRE

Probatio